

PIÈCES DE MACHINES AGRICOLES

Le rapport sur ce secteur est axé sur deux groupes de produits comprenant, selon la classification américaine les pièces pour tracteurs et autres machines agricoles. Consultez le rapport même pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le marché américain et sur les droits appliqués par les États-Unis, de même que des indices sur les possibilités d'exportation de cette catégorie de produits. Ce rapport contient les points saillants suivants :

Marché des importations américaines

Le tableau ci-dessous montre la valeur des importations totales des États-Unis dans ce secteur, en 1986, et la part du marché détenue par quatre régions exportatrices.

Régions	Marché des importations américaines	
	en millions de dollars US	en %
Canada	84,6	16,2
Europe de l'Ouest	200,4	38,5
Japon	68,4	13,1
Autres	<u>167,8</u>	<u>32,2</u>
Total	\$ 521,2	100 %

Effet du libre-échange sur les droits de douane

À l'heure actuelle, les États-Unis n'imposent aucun droit sur les pièces de machines agricoles fabriquées au Canada. En vertu de l'Accord de libre-échange, ces produits continueront de bénéficier de la franchise des droits.

MATÉRIEL DE CLIMATISATION

Le rapport sur ce secteur est axé sur trois groupes de produits comprenant, selon la classification américaine, tout le matériel de climatisation. Consultez le rapport même pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le marché américain et sur les droits appliqués par les États-Unis, de même que des indices sur les possibilités d'exportation de cette catégorie de produits. Ce rapport contient les points saillants suivants :

Marché des importations américaines

Le tableau ci-dessous montre la valeur des importations totales des États-Unis dans ce secteur, en 1986, et la part du marché détenue par quatre régions exportatrices.

Régions	Marché des importations américaines	
	en millions de dollars US	en %
Canada	36,1	8,3
Europe de l'Ouest	23,8	5,5
Japon	241,8	55,9
Autres	<u>131,1</u>	<u>30,3</u>
Total	\$ 432,8	100 %

Effet du libre-échange sur les droits de douane

À l'heure actuelle, les climatiseurs sont assujettis à des droits de 2,2 %. En vertu de l'Accord de libre-échange, ces droits seront supprimés le 1^{er} janvier 1998, en dix tranches égales.